

BOP 206 en crise : Les agents au cœur des tensions entre réformes, austérité et dégradation des conditions de travail

F3SCT « Alimentation » du 15 novembre 2024

Madame La Présidente

Concernant la note de service sur les remplacements en abattoir : Dans certaines directions, les agents effectuant des remplacements se voient imposer des règles contraires au droit du travail : refus d'accès aux véhicules de service en raison de l'absence de remisage, non-prise en compte des temps de trajet même lorsqu'ils excèdent leur trajet habituel. Cette application erronée de la note de service varie d'une DDI à l'autre, et les agents volontaires ne doivent pas en faire les frais.

Concernant les SIVEP, si l'avancement sur la sécurité des agents face aux risques chimiques figure à l'ordre du jour de notre instance, nous souhaitons attirer votre attention sur les difficultés qu'ils rencontrent pour améliorer leurs conditions de travail. Ces difficultés incluent notamment le bruit important lors du déchargement des marchandises à contrôler et l'utilisation d'équipements inadaptés. Il est essentiel que les agents disposent de matériels appropriés pour mener à bien leur mission dans des conditions sûres et satisfaisantes.

Concernant la répercussion des coupes budgétaires : Bien que le budget de fonctionnement soit indépendant de la DGAL, nous devons alerter sur les effets néfastes des coupes budgétaires sur les conditions de travail des agents du BOP 206. Les restrictions financières actuelles compromettent l'accomplissement des missions : limitation des déplacements, remboursement différé des frais jusqu'en 2025, manque de carburant pour les véhicules de service. Le chauffage est même diminué voir coupé dans les bureaux à des heures fixes, alors que les agents y sont encore. Cette situation impacte la programmation annuelle et les contrôles réglementaires, en donnant une image dégradée du service public. Que répondre à un usager signalant des cas de maltraitance animale si nous ne pouvons pas nous déplacer pour constater les faits ?



Concernant l'information sur la protection fonctionnelle : Nous saluons la diffusion d'informations sur la protection fonctionnelle, essentielle dans le climat actuel de tensions agricoles.

La circulaire du 4 novembre 2024, qui instaure un contrôle unique pour les exploitations, suscite de vives inquiétudes parmi les collègues. Dans un contexte de contraintes financières et de risques sécuritaires, le manque de précisions sur les impacts de cette réforme pour 2025, et notamment sur la continuité des missions SPAE, engendre stress et incertitudes. Les agents redoutent également des problèmes d'application, tant au niveau local avec les Préfets que sur le plan juridique, et craignent que cette nouvelle charge de travail ne soit pas accompagnée de renforts en personnel.

Concernant la dégradation du pouvoir d'achat et réformes du statut des agents : Même si nous savons que cela est d'un niveau supérieur, nous tenions à vous alerter que les récentes annonces gouvernementales ajoutent à la frustration ambiante : gel du point d'indice, diminution du pouvoir d'achat avec la fin de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), la perte financière due aux trois jours de carence que l'on nous oppose aux salariés du privé (qui bénéficient sur ce point et pour une bonne partie, d'accords de branche pour y déroger) et de la réduction de 10 % du salaire en cas d'arrêt maladie. Ce climat d'austérité généralisée génère une grogne croissante dans les services.

Concernant les conditions de travail depuis la mise en place de la PSU et risques psychosociaux : Nous observons une montée des signalements de risques psychosociaux chez les agents en charge de la police unique de sécurité sanitaire des aliments. La surcharge de travail dans la gestion des suites, largement au-delà des prévisions dans certaines régions pèse lourdement sur les équipes en DDI, sans renfort d'effectifs, et au détriment d'autres missions. Beaucoup de ces agents, épuisés, envisagent désormais une mobilité pour échapper à la dégradation des conditions de travail.

Nous demandons donc des réponses claires et des actions concrètes pour atténuer les risques encourus par les agents :

- Engager une réflexion globale sur les impacts de la délégation des contrôles sur les services.
- Limiter le suivi aux obligations strictement contractuelles entre les délégataires et la DGAL.
- Informer les organisations professionnelles sur les conséquences de la délégation des contrôles en remise directe, qui ternit l'image du SSA au sein des DdecPP.
- Démontrer la plus-value de la PSU et de la dépense de 38 millions pour sa mise en œuvre (avec la création de postes dans les services adossée à un système informatique performant – la pression de contrôles auraient augmentée significativement)

Les agents, qui s'attendaient à un allègement de leur charge de travail, pour se concentrer sur la production primaire, se retrouvent aujourd'hui surchargés par des mesures de « secrétariat » et confrontés à une perte de compétences.

Dans un contexte de mobilité accrue dû aux conditions de travail dégradées. Nous exigeons des mesures pour remédier à cette situation, dans l'intérêt des agents comme de la qualité du service public.

Nous vous remercions de votre écoute.

L'équipe FO Agriculture



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

